



“COMMUNES, UTILISEZ BRUXELLES FORMATION !”

Bruxelles Formation remplit la tâche d'armer les chercheurs d'emplois bruxellois pour augmenter leur taux de qualification et -chaque fois que c'est possible- leur taux de retour à l'emploi. Trait d'Union est allé à la rencontre d'Olivia P'tito, Directrice générale de Bruxelles Formation depuis le 1^{er} juillet 2013.



La remise à l'emploi passe par une coopération accrue entre Bruxelles Formation et le “service clauses sociales” d'Actiris bien évidemment mais les pouvoirs locaux peuvent et doivent aussi jouer un rôle dans cette dynamique.”

Combien de formations seront-elles dispensées dans les années à venir ?

Olivia P'tito : “Notre objectif est d'offrir annuellement -avec nos partenaires- vingt mille places de formation aux chercheurs d'emploi à l'horizon 2020. Cela implique la création de 3000 places supplémentaires. L'objectif semble atteignable, mais exigera la participation de tous nos partenaires ainsi que le soutien des employeurs et l'octroi des budgets nécessaires pour relever ce défi.

Olivia P'tito : “Bruxelles Formation est le service public de la formation professionnelle (opérateur et régisseur). En Région bruxelloise, pour obtenir l'équivalent du Forem il faut additionner les services d'Actiris pour l'accompagnement des chercheurs d'emploi d'une part et, pour la formation, ceux de Bruxelles Formation et du VDAB Brussel d'autre part. Le slogan de Bruxelles Formation est “former pour l'emploi”. Les résultats sont là : des enquêtes attestent depuis dix ans d'un taux de retour à l'emploi du public passé par nos formations qualifiantes tournant autour des 70%. Cette proportion atteint même 78% des moins de 25 ans.”

Pour être plus précise cependant, 20.000 places ne signifient pas 20.000 personnes différentes car une grande partie de celles et ceux qui s'adressent à nos services ont besoin de plusieurs formations consécutives -préformation, remise à niveau en français et mathématiques, français langue étrangère axé métier- avant de pouvoir entrer en formation qualifiante puis espérer un retour à l'emploi.”

Trait d'Union : Quelles sont les attentes de Bruxelles Formation par rapport aux pouvoirs locaux ?

Olivia P'tito : “Les communes sont pour nous des acteurs et relais essentiels puisque tant les élus -qu'ils soient bourgmestres, conseillers, échevins ou conseillers des CPAS- que les fonctionnaires sont souvent le premier contact pour notre public cible : les chercheurs d'emplois. La commune permet le relai vers les quartiers et vers le public qui est en besoin de formation.

Dans l'Accord de majorité de la COCOF

Le Collège a pour objectif d'atteindre au moins 20.000 places de formation pour 20.000 participants différents à l'horizon 2020. Bruxelles Formation et ses partenaires (...) seront les opérateurs essentiels de cette ambition. Pour ce faire, le Collège adoptera un plan quinquennal de développement et de financement de l'offre de formation professionnelle. Ce plan sera accompagné d'objectifs de réalisation et de résultats mesurables : un outil de suivi harmonisé entre les différents services publics d'emploi et de formation sera rapidement mis en oeuvre. Dans ce cadre, l'Observatoire de l'emploi sera associé aux travaux. Cette croissance sera encadrée par un schéma global d'anticipation des besoins et de stratégie de déploiement de l'offre de formation, mais aussi d'adaptation qualitative de l'offre existante et à venir. Ce schéma sera approuvé par le CBCES élargi avant fin 2014.

Les Communes sont aussi des employeurs et à ce titre nous vous suggérons de vous inscrire sur le site www.bruxellesformation.be au “J-30” : tous les mois vous recevrez la liste de nos stagiaires en fin de formation et qui seront disponibles dans les 30 jours qui suivent et ce, pour vos futurs engagements.

Le Collège s'engage à poursuivre, pour ce qui relève de ses compétences, la mise en oeuvre du dispositif bruxellois de Garantie pour la jeunesse qui vise à augmenter le niveau de qualification et/ou de certification des jeunes de 15 ans à moins de 25 ans, et à favoriser l'intégration durable des jeunes dans le monde du travail. Ainsi, le Collège veillera à offrir annuellement 3.000 places de formation et 2.000 places de stage à destination des demandeurs d'emploi concernés par le dispositif de Garantie pour la jeunesse.

A un autre niveau, les communes peuvent aussi jouer un rôle actif : une ordonnance parue cette année¹ autorise dorénavant l'intégration de clauses sociales de formation dans les marchés publics. Par essence, ceci concerne les communes qui, par ce biais, peuvent favoriser l'emploi des personnes en formation. Pourtant, ce type de disposition est encore trop rarement utilisé alors qu'au niveau des pouvoirs publics, les marchés de service, où pourraient jouer ce type de clause, abondent. Je lance donc un appel aux communes pour une réflexion commune en ce sens.

¹ Ordonnance du 08 mai 2014 relative à l'inclusion de clauses sociales dans les marchés publics, M.B. 17/6/2014, inforum 284543



A court terme, quels sont vos projets importants ?

Olivia P'ito : “le projet phare est la « Garantie pour la jeunesse » via “Carrefour jeunes”, et notre pôle “Tremplin Jeunes”.

Je voudrais insister sur le changement opéré par la Garantie pour la Jeunesse : les services publics de l'emploi et de la formation devront garantir annuellement une offre de service aux moins de 25 ans comprenant : un millier d'emplois assurés par le biais d'Actiris, le volet couvert par Bruxelles Formation et ses partenaires comprendra trois mille places de formations professionnelles auxquelles s'ajoutent deux mille places de stages et formations en entreprise qui, elles, seront pour partie gérées conjointement avec Actiris.

Près de quatre cents places de formations ont déjà été créées pour les jeunes dès 2014, notamment pour des postes de stewards ou de magasiniers. En 2015, on passera à mille places, via des remises à niveau, des “ateliers découvertes” pour donner le goût de certains secteurs, des immersions linguistiques ou encore pour des formations de dessinateurs industriels ou de 3D (la motion capture, activité bien présente sur le territoire régional). Des séances d'information communes avec Actiris, seront également organisées en 2015 à destination des moins de vingt-cinq ans peu scolarisés.



Pour ce public, Bruxelles Formation vient aussi de déployer un nouveau service ouvert début octobre : “Carrefour jeunes”. Il s'agit d'une extension ciblée de notre service “Carrefour”² qui est un service intégré regroupant des travailleurs de Bruxelles Formation, des classes moyennes et de l'enseignement de promotion sociale.

“Carrefour jeunes” offre dorénavant un accueil aux quinze – vingt-quatre ans. Car, même si notre mission est de former les adultes, nous avons constaté depuis l'ouverture de notre pôle “Tremplin jeunes” que les jeunes ne venaient vers nous que vers 23 ans environs... et avons senti le besoin de faire bouger les lignes institutionnelles, rejoints en cela par les CEFA³, pour montrer que des solutions existent pour les jeunes en décrochage. Ceci nécessite cependant un travail de revalorisation de la formation en général. Pour ce faire, nous renforçons donc nos liens avec le monde de l'enseignement.

“Carrefour Jeunes”

Lancé le premier octobre, sans grande publicité afin de tester le service dans un premier temps...

Ce nouveau service informe, accueille et conseille les jeunes bruxellois de **15 à 24 ans**.

Carrefour jeunes a accueilli près de quatre cent jeunes dès le premier mois de son ouverture.

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 sans rendez-vous.

Bd Bischoffsheim, 22-25 à 1000 Bruxelles (Métro Madou).

Plus d'infos sur l'offre de formation :

www.bruxellesformation.be (cartographie de l'offre) et www.dorifor.be (+critères avancés : “be youth”)



Je lance un appel aux communes et aux CPAS : “Carrefour Jeunes” est ouvert, faites-en profiter “vos” citoyens. De plus, des après-midi sont réservées aux professionnels, dont les services communaux ou des CPAS qui peuvent venir seuls ou accompagnés de groupes de chercheurs d'emplois.

Mais nous ne nous focalisons pas que sur les jeunes. Pour nos formations, pédagogiquement, on cherche à brasser les âges dans les groupes, pour permettre la confrontation des générations, cultures et genres et éviter toute création de clans. Les modules citoyenneté seront par ailleurs renforcés en 2015.”

Et dans la Déclaration de politique régionale ?

La Déclaration de politique générale présentée au Parlement bruxellois le 15 octobre structure la politique en matière de formation et d'emploi : une feuille de route a déterminé les chantiers prioritaires. La politique régionale en la matière est déployée via l'**Alliance Emploi-Formation**, laquelle est élaborée par le Comité Bruxellois de Concertation Economique et Social (CBCES) élargi aux pouvoirs communautaires et consacre un plan d'actions commun et de suivi entre les différents niveaux d'acteurs et de pouvoirs (locaux, régionaux et communautaires) pour favoriser l'emploi et la formation des Bruxellois. Le CBCES élargi crée une Task-force opérationnelle “Emploi-Formation-Enseignement-Entreprise” qui comprend aussi les services publics d'emploi et de formation actifs sur le territoire de la Région (Actiris, Bruxelles Formation, VDAB Brussel) ainsi que les représentants du monde de l'enseignement. Elle devrait être en place à la finalisation de cet article et proposera au Gouvernement les objectifs opérationnels de l'Alliance Emploi-Formation. Parmi ses chantiers prioritaires : la Garantie pour la jeunesse.

Le Gouvernement et les partenaires sociaux ont donc convenu d'actualiser chaque année les priorités en vue de la réalisation des objectifs de la Stratégie 2025⁴ lors d'un Sommet Social précédant la rentrée parlementaire.

² Bruxelles Formation Carrefour est le centre d'information, de documentation et de conseil en formation professionnelle de Bruxelles Formation. Il informe sur les possibilités de formation en Région bruxelloise. A l'issue d'un entretien individuel, les conseillers apportent à chaque demandeur d'emploi, la réponse la plus adéquate prenant en compte un ensemble de paramètres : l'âge, la durée d'inactivité, la qualification de base, la motivation,...

³ Un CEFA (Centre d'Education et de formation en Alternance) est une structure commune à plusieurs établissements d'enseignement secondaire organisant l'enseignement technique de qualification ou l'enseignement professionnel. L'enseignement secondaire en alternance est né de la volonté d'offrir aux jeunes une alternative aux formes de scolarité traditionnelles. Il combine la formation générale et la pratique professionnelle. Plus d'info sur www.enseignement.be

⁴ Cette stratégie aura pour vocation à la fois de traduire les priorités socio-économiques à l'échelle de la législature, mais aussi de développer une vision prospective de la politique de redynamisation de l'économie bruxelloise à 10 ans. Les objectifs de la législature dans le cadre de la stratégie 2025 seront traduits dans deux axes majeurs. Ce dptyque se structurera autour d'un axe “Economie-Emploi” et un axe “Emploi-Formation”.



Comment appréhendez-vous la formation, à l'heure du déploiement numérique ?

Olivia P'tito : “Au premier semestre 2015 est prévu le redéploiement de l'e learning d'une part et de notre espace physique d'autoformation d'autre part (Forespace). Cet espace accueillait depuis de nombreuses années les personnes qui désiraient s'auto-former.

Cependant, les chiffres de fréquentations chutaient, et nous ont donc poussés à repositionner notre offre. Cet espace public numérique de formation rouvrira donc ses portes en 2015 en plein cœur de Bruxelles et permettra d'accueillir une cinquantaine de personnes touchées par la fracture numérique et/ou ayant besoin d'un coaching dans le cadre de leur auto-formation.

Parallèlement, notre catalogue de formation en ligne sera renforcé et diversifié.

En 2016, l'ambition de BF est que cet Espace Public Numérique de formation soit reproductible (et adaptable au public cible) auprès de nos partenaires publics (communes, CPAS etc.) et privés conventionnés. Bruxelles Formation se chargeant dès lors de former un coach à l'utilisation d'un catalogue de formations sur mesure.”

Dans la vaste gamme offerte par Bruxelles Formation, qu'est-ce qui fonctionne et qu'est-ce qui marche moins bien ?

Olivia P'tito : “En janvier 2014, nous avons lancé -ensemble avec Actiris et le VDAB Brussel- un appel aux entreprises et aux communes pour accueillir des jeunes en **stages de transition**. Ces stages permettent aux moins de trente ans de faire connaissance avec le marché du travail, de mettre en pratique des compétences techniques et d'acquérir des compétences professionnelles. Bruxelles Formation valide le programme de formation entre les parties, signe le contrat et s'assure du suivi administratif et du coaching du stagiaire.

Pour diverses raisons, cette initiative n'a pas encore recueilli le succès escompté, voire à parfois pris la place d'autres mesures de formation en entreprise (FPI, etc.) même si l'on dénombre l'Agence Bruxelles Propreté ou la Ville de Bruxelles parmi les participants publics de cette initiative.”

Et dans les Déclarations de politique générale

La Déclaration prononcée à la rentrée parlementaire par le Ministre-Président, s'attardait sur le Contrat d'insertion et les Stages en entreprise, définis comme deux priorités à mettre en œuvre dès les prochains mois : “ Concernant les stages en entreprise, il s'agira de clarifier les cadres réglementaires en proposant un cadre de stage pour notre Région, cadre unique simple et fonctionnel, prioritairement pour les jeunes et les entreprises.

Ce cadre sera défini au plus tard pour le mois d'octobre 2015⁵.”

La déclaration de politique de la COCOF liste, quant à elle, les domaines prioritaires de formation : “sur le modèle du pôle de compétences pour les métiers techniques et industriels développé par la Région, le Collège soutiendra la mise en œuvre de pôles de compétences Emploi-Formation dans les 4 secteurs suivants sur la présente législature: les NTIC – la logistique – le tourisme/culture/événementiel - les métiers de la ville.”

A l'inverse, certaines de nos formations rencontrent un grand succès, c'est ainsi le cas des chauffeurs poids lourds ou encore des langues, cruciales à Bruxelles. Celles-ci sont bien entendu orientées métiers : on apprend le vocabulaire spécifiques aux métiers considérés : horeca ici, administratif là. Notre but est qu'un plafonneur formé par nos soins puisse aussi travailler en Flandre.

D'autres formations par contre rencontrent un intérêt trop limité : nos offres pour devenir coffreur, tuyauteur, mécanicien automobile peinent parfois à trouver des candidat(es). Nous organisons donc des **ateliers découverte “gros œuvre”**, afin de présenter un panel de métiers dont nous assurons la formation, pour permettre à un public indécis de mieux appréhender ces métiers et, après avoir essayé plusieurs d'entre elles, de choisir une formation en adéquation avec ses aspirations et ses capacités.

Parmi nos autres succès, je pointerai aussi **bf.tremplin**, qui offre entre autres des remises à niveau : des candidats aux formations qualifiantes sont évalués par une batterie de tests qui aboutissent à un véritable bilan pour chacun, leur permettant de mieux cerner l'étendue et la variété de leurs compétences, mais aussi d'identifier leurs lacunes. Un parcours de formation peut ensuite être organisé pour les chercheurs d'emploi ayant signé une construction de projet professionnel avec ACTIRIS.

Nombre de demandeurs d'emploi, et notamment parmi les jeunes sont en demande de formations courtes (ex : commis de cuisine en 7 mois dont 3 mois en alternance). Tremplin développe donc des formations particulièrement courtes, ramassées sur trois à cinq jours, mais qui restent certifiantes. Elles ont également pour effet de redonner le goût d'apprendre à leur public.

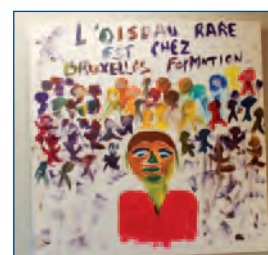
Tremplin et Tremplin jeunes, créé en mai 2011, ont formé mille quatre cent quatre chercheurs d'emploi en 2013.”

Voir aussi

Bruxelles Formation, tremplin vers l'emploi, paru au Trait d'Union 2012-6, page 16

Et si vous deviez désigner une difficulté à la remise à l'emploi des Bruxellois ?

Olivia P'tito : “Parmi les problèmes auxquels nous sommes confrontés, je pointerais d'une part la non reconnaissance des études effectuées à l'étranger et, d'autre part, la non valorisation des titres de compétences dans la fonction publique. Les deux nécessitent un dialogue renforcé avec la Fédération Wallonie-Bruxelles (une expérience pilote est en cours). C'est d'autant plus important à Bruxelles, où plus de quatre mille demandeurs d'emplois disposent d'un diplôme du supérieur... non reconnu en Belgique. Et ceci impacte, comme le second point d'ailleurs, l'accès à la fonction publique à tous niveaux qui, le plus souvent, recrute sur base des seuls titres reconnus, parfois à des postes où des certifications pourraient suffire. C'est tout le débat de la valeur des titres de compétences.”





Et dans l'accord de majorité de la COCOF

Le Collège soutiendra :

- le renforcement de la validation et de la valorisation des compétences. Le Collège fera de la validation des compétences une de ses priorités afin d'accroître, auprès des demandeurs d'emploi et des travailleurs, le recours à cette forme de reconnaissance des compétences acquises en-dehors du circuit scolaire classique, mais aussi d'en étendre le champ des métiers disponibles et de faire en sorte de simplifier le système afin de s'assurer d'un fonctionnement plus lisible et efficace pour les entreprises et les citoyens, candidats potentiels à la validation.
- la valorisation des diplômes et compétences acquises à l'étranger. Ville ouverte, Bruxelles accueille une population en provenance de divers horizons. Le Collège veillera à ce qu'à côté de la validation des compétences acquises, de l'équivalence des diplômes et de la carte d'accès au Selor, les services publics de formation et d'emploi fassent en sorte de réaliser un screening systématique des capacités et compétences de cette force de travail issue de la diversité et de rendre ces dernières visibles pour le monde de l'entreprise...

Un dernier mot ?

Olivia P'tito : *“De manière générale, je voudrais lancer un appel aux communes : en dépit de ses succès, Bruxelles Formation reste encore trop peu connue de nombre de Bruxellois. Aidez-nous à développer le “réflexe Bruxelles Formation” et ce, au profit de toute la population de la Région.”*

Lire aussi

Sur les 15.151 emplois recensés par les organismes régionaux bruxellois, seuls 54% sont occupés par des Bruxellois. Le 4 décembre 2014, le gouvernement bruxellois adoptait dès lors l'avant-projet d'un arrêté visant à promouvoir le soutien aux administrations régionales qui engagent des demandeurs d'emplois bruxellois, moyennant l'octroi d'un subside. Cette action s'inscrit dans le cadre du plan d'actions visant à sensibiliser les Bruxellois à l'emploi au sein de la fonction publique bruxelloise adopté fin 2013. Rappelons qu'une telle disposition existe déjà pour les communes via deux arrêtés du Gouvernement.

- Le plan d'action “Sensibilisation des bruxellois aux emplois dans la fonction publique” est téléchargeable sur <http://rudivervoort.be> [19 novembre 2013]
- 28.11.2013 et 25.06.2014 AGRBC accordant une subvention globale de 1.000.000 EUR aux administrations locales bruxelloises, dans le cadre de la politique de diversité au sein de la fonction publique bruxelloise - *inforum* 279668

